

MINISTERE DU BUDGET
ECOLE NATIONALE DES IMPOTS

INITIATION A LA LECTURE
DES COMPTABILITES INFORMATISEES

Mars 1980

PLAN DE L'OUVRAGE

PREMIERE PARTIE - COMPTABILITE ET INFORMATIQUE

DEUXIEME PARTIE - COMPTABILITE INFORMATISEE TENUE PAR UN FAÇONNIER
(ETUDE, A TITRE D'EXEMPLE, DU SYSTEME : C.C.M.C.)

PREMIERE PARTIE

COMPTABILITE ET INFORMATIQUE

Depuis le début des années 60, l'introduction de l'ordinateur dans les problèmes de gestion a modifié de manière substantielle l'organisation interne de l'entreprise.

La comptabilité, beaucoup plus sans doute que d'autres fonctions, a subi de plein fouet le contre-coup de cette évolution technique.

On peut affirmer, sous réserve des insuffisances de détail, inhérentes à toute schématisation, que deux thèses s'affrontent quant aux conséquences de l'utilisation de l'informatique dans le traitement des informations comptables de l'entreprise.

1ère THESE

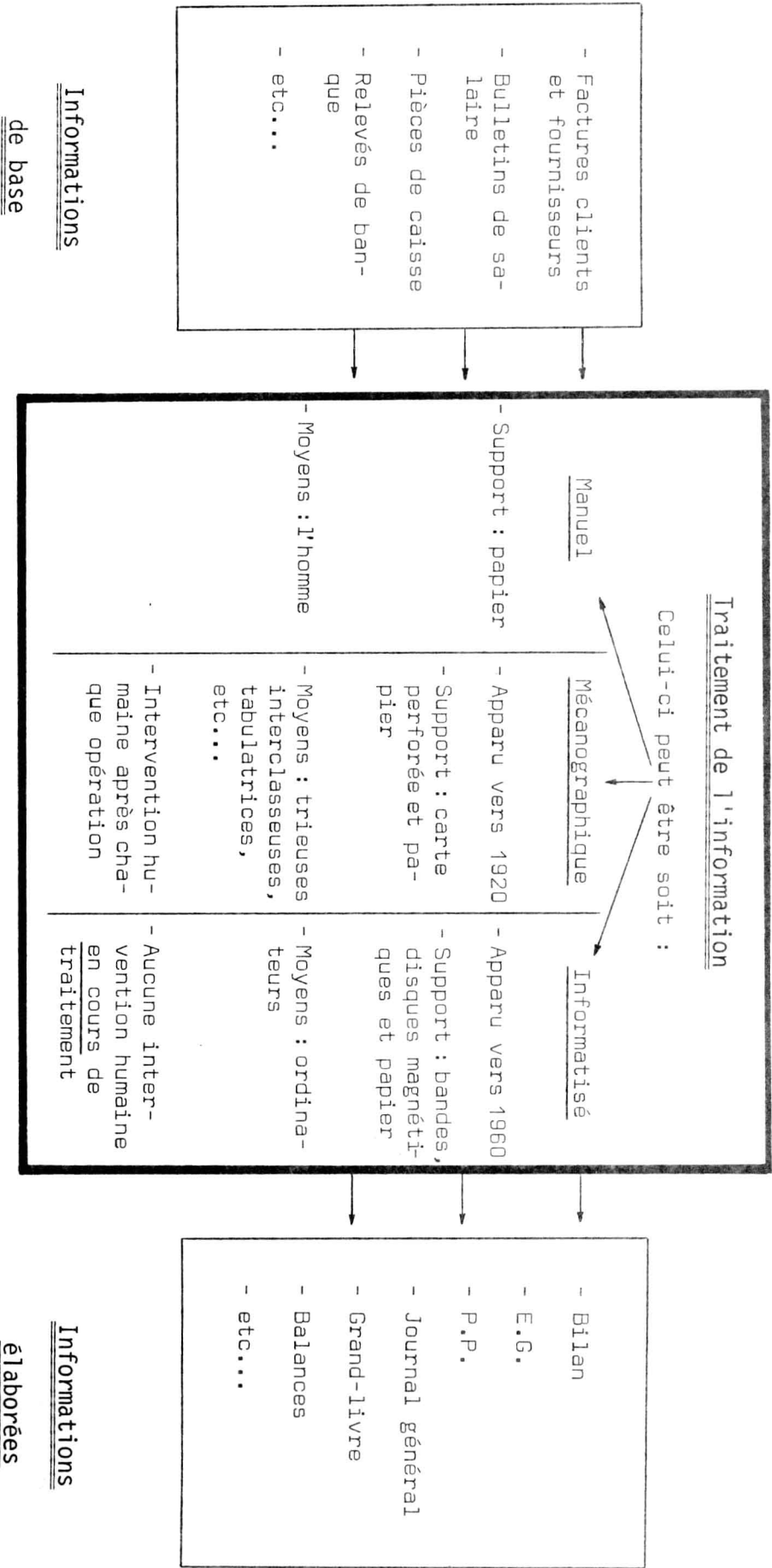
: Une comptabilité informatisée n'est qu'une comptabilité de type traditionnel ayant recours à une machine électronique pour les tâches matérielles.

Le traitement automatique des informations de base (factures, pièces de caisse, fiches de paie, bordereaux de banque, etc...) consiste, dans ce cas, à utiliser les possibilités de l'ordinateur pour établir des comptabilités classiques, qu'il s'agisse de comptabilité générale ou de comptabilité analytique d'exploitation.

La machine ne fait que se substituer à l'homme dans les opérations matérielles de calcul et dans les opérations à caractère répétitif : tris, reports, ventilations, regroupements, etc...

La comptabilité informatisée, liée à l'existence des ensembles électroniques de gestion, ne doit pas être confondue, même si la finalité est identique, avec la comptabilité mécanographique, apparue en France dès la fin de la première guerre mondiale, dont le support de l'information réside essentiellement dans la carte perforée, et dont la mise en oeuvre suppose l'existence de machines classiques (trieuse, interclasseuse, tabulatrice etc...) qui, en cours de traitement, nécessitent une intervention humaine après chaque opération.

Le schéma ci-après fait apparaître que le processus des transcriptions et regroupements successifs de comptes qui permet, à partir de la saisie des informations de base, de parvenir à la production d'informations élaborées est identique dans son principe quelles que soient les modalités du traitement utilisé : manuel, mécanographique ou informatisé.



La comptabilité informatisée n'est qu'une adaptation de la comptabilité manuelle à l'évolution technologique.

Elle se réfère aux mêmes principes de base à savoir :

- un langage de codification : débit - crédit,
- une logique : la partie double.

Il s'ensuit que le contrôle externe de la comptabilité informatisée, entrepris aussi bien par le réviseur comptable que par le vérificateur fiscal, doit être conduit suivant les normes traditionnelles.

2ème THESE

: Dans les systèmes de gestion intégrée, la comptabilité apparaît comme un sous-produit.

Ces systèmes, inconcevables avant l'apparition de l'ordinateur, sont nés de la considération suivant laquelle la comptabilité de type classique fournit seulement des renseignements "a posteriori". Décrivant une situation réputée "historique", elle ne constitue pas un outil de gestion ; son objectif est seulement fiscal et juridique. Elle n'est pas de nature à fournir au chef d'entreprise les éléments d'anticipation permettant de prévoir les niveaux de rentabilité à court ou moyen terme. Elle n'apparaît pas comme un instrument d'aide à la décision.

Un système intégré consiste, au moins en première approximation, à saisir :

- le plus près possible de leur source (usines, bureaux, chantiers, etc...)
- toutes les informations élémentaires (internes ou externes à l'entreprise, comptables ou non comptables) nécessaires à la gestion,
- en vue de les transmettre à l'unité centrale dont le logiciel très évolué les soumet à un traitement hautement sophistiqué qui fournit sans délai l'ensemble des renseignements nécessaires à la gestion.

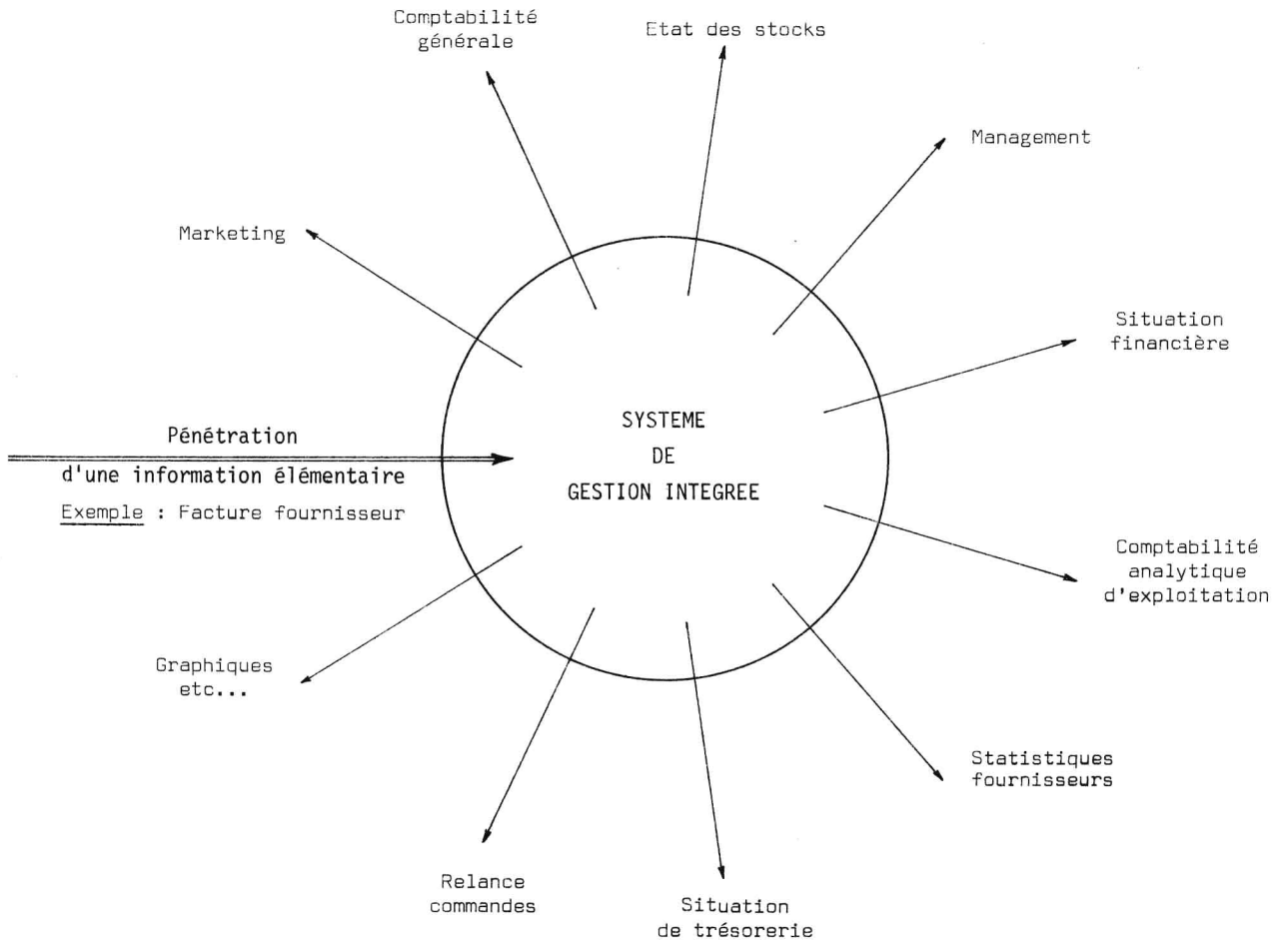
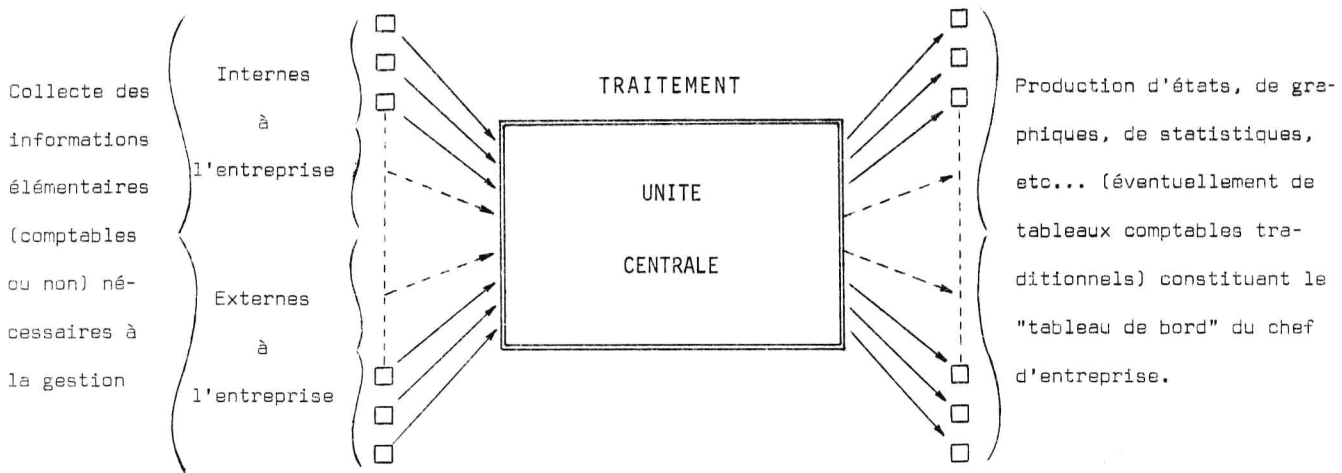
L'ordinateur sert de point de passage obligatoire à toutes les informations, mais la fonction comptable disparaît en tant que telle et devient un sous-produit de la gestion.

Ce système soulève par l'immatérialité même de sa production des problèmes graves liés à la fiabilité des écritures comptables et aux problèmes de contrôles externes dont l'objet est de sauvegarder les droits des tiers : clients, fournisseurs, associés, actionnaires, administration fiscale, etc...

Ces difficultés ont paru suffisamment préoccupantes à l'ordre des experts-comptables pour qu'il publie un ouvrage sur "LA REVISION DANS UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE" (Paris - 1er trimestre 1979). En 1976 déjà, le Conseil national des Commissaires aux comptes avait publié une "Recommandation" (n° 38 du 22.1.1976) relative aux contrôles de comptabilités automatisées.

Les schémas ci-après visualisent respectivement :

- le principe général d'un système de gestion intégrée,
- l'incidence "tous azimuts" que déclenche la pénétration d'une seule information élémentaire dans le système.



La gestion intégrée, telle qu'elle vient d'être définie, ne doit pas être confondue avec le traitement intégré qui consiste :

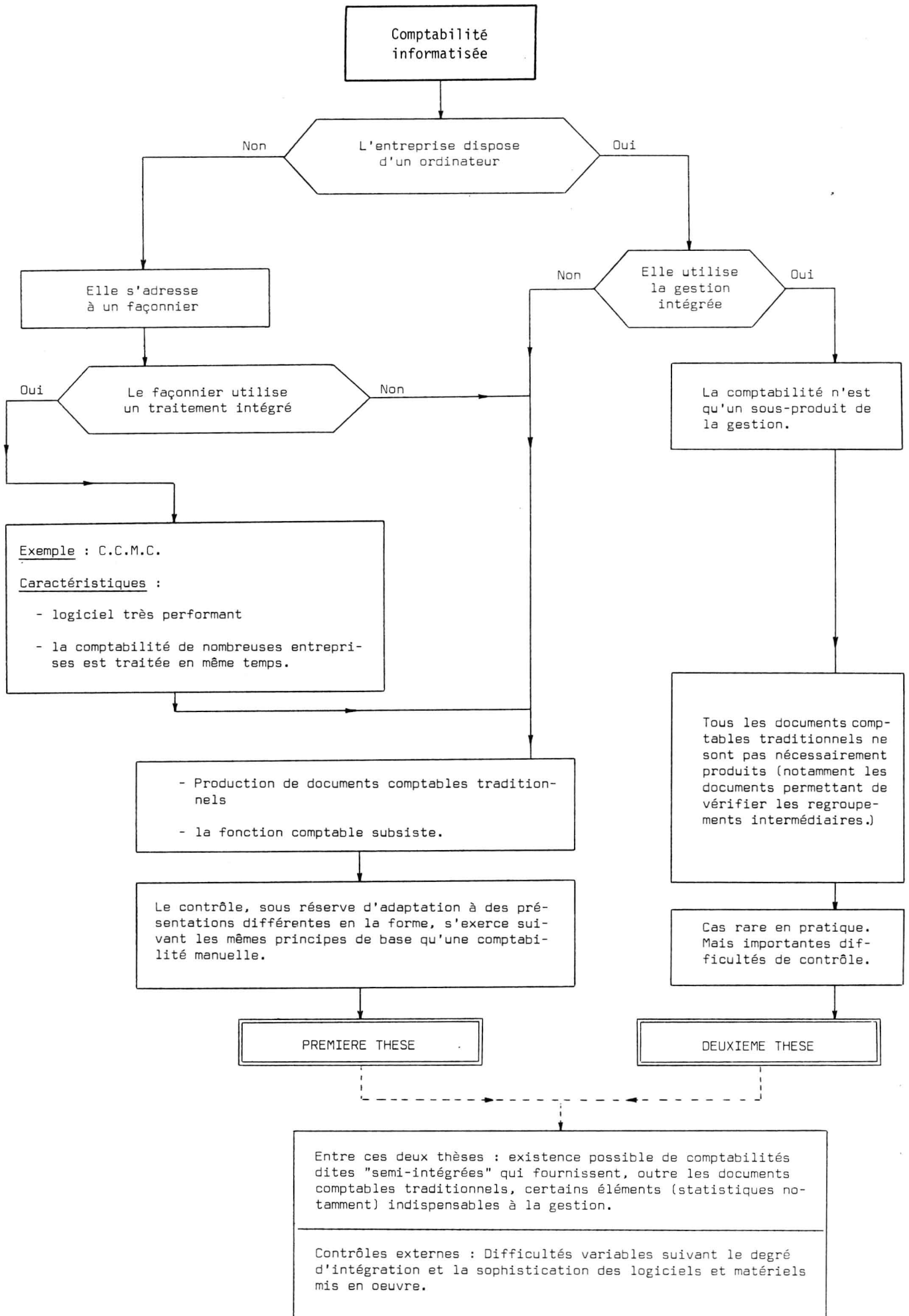
- en une saisie unique des données comptables (et elles seulement)
- en vue de la production exclusive des seuls documents comptables traditionnels (comptabilité générale et/ou comptabilité analytique d'exploitation)
- par des façonniers disposant d'ordinateurs puissants dont le logiciel très performant permet de traiter dans le même temps la comptabilité de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'entreprises.

La Compagnie des Centres Mécano Comptables (C.C.M.C.) répond à ces conditions. Pour chaque entreprise, le produit élaboré, établi à partir des pièces comptables de base, est représenté par les documents traditionnels : balances, bilan, E.G., P.P., etc... Dans les comptabilités de ce type, l'ordinateur ne fait que prendre en charge les opérations matérielles de regroupements successifs et centralisation. Leur principe d'élaboration les rattache donc aux comptabilités évoquées dans la première thèse.

Ici, l'intégration réside dans le seul fait que l'unité centrale traite cumulativement la comptabilité de plusieurs entreprises. La gestion reste traditionnelle.

Si telles sont, très succinctement exposées, les deux thèses essentielles qui s'affrontent en matière de comptabilités informatisées, il existe, en pratique, à mi-chemin entre ces deux conceptions, toute une gamme de systèmes dits "semi-intégrés" qui, eu égard aux contrôles externes, présentent des difficultés spécifiques en relation directe avec leur technologie et leur originalité propres.

L'organigramme ci-après s'efforce de résumer l'ensemble de la question.



DEUXIEME PARTIE

COMPTABILITE INFORMATISEE TENUE PAR UN FACONNIER LE SYSTEME C.C.M.C.

Section 1

Schéma général de circulation des informations : Entreprises - Experts comptables C.C.M.C. (Compagnie des Centres Mécano-Comptables)

La Compagnie des Centres Mécano Comptables dispose actuellement de deux centres importants de traitement de l'information, l'un situé à Vienne (Isère), l'autre à Orléans.

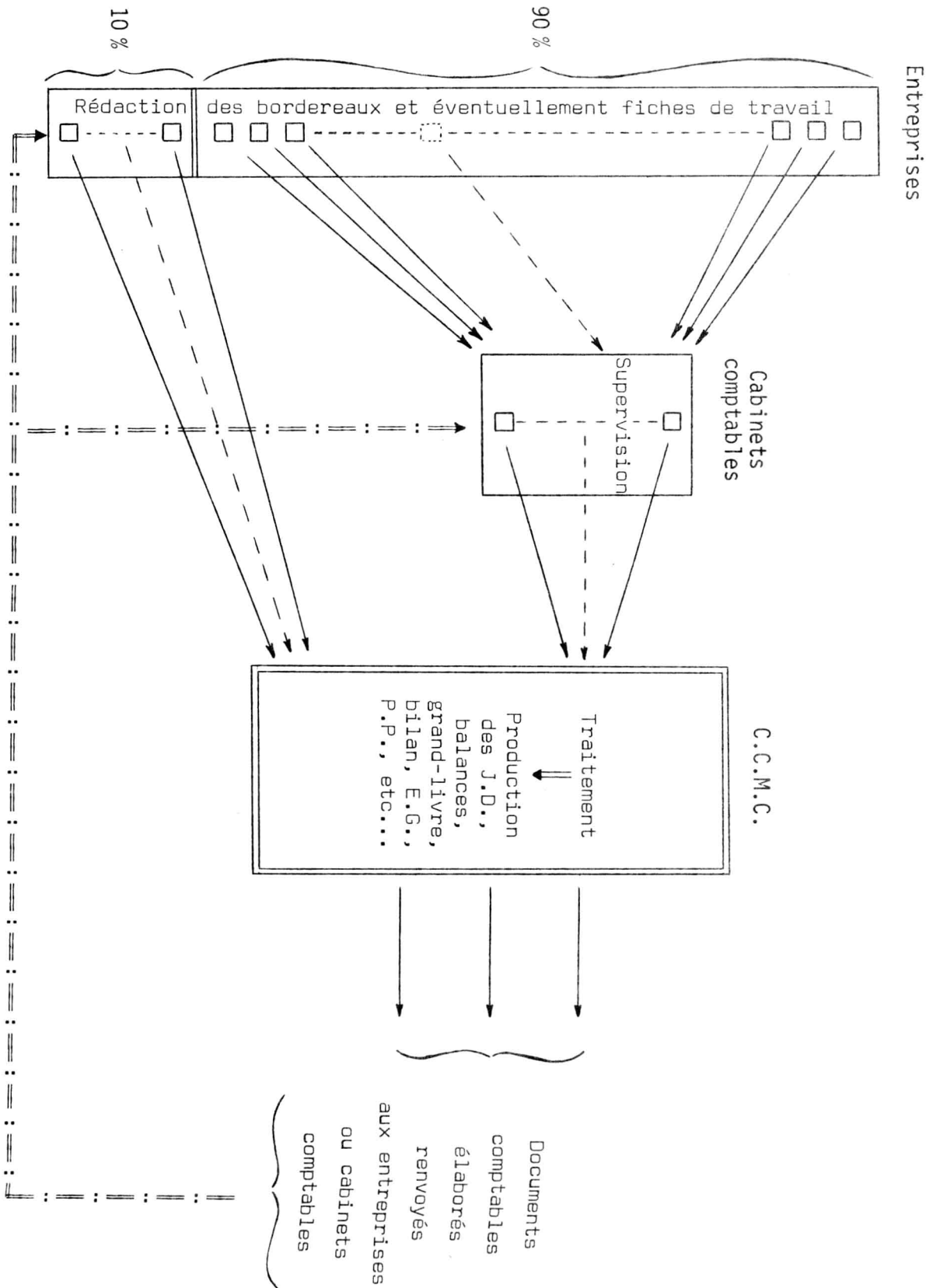
Elle compte environ 85 000 clients de type P.M.E. relevant principalement du bénéfice réel normal et accessoirement du régime simplifié. Il existe très peu de clients soumis au régime du forfait.

En règle générale, la plupart des entreprises (environ 90 %) ne s'adressent pas directement à la C.C.M.C.. Elles passent par l'intermédiaire de cabinets comptables.

Chaque client est tenu de fournir sur imprimés normalisés fournis par la C.C.M.C. :

- une "fiche travail" précisant, en principe, au début de chaque exercice, la nature exacte des informations élaborées, désignées par le client, relatives : au traitement, au tirage des états, aux modifications de présentation de certains comptes, aux reliures, etc... (voir en annexe le fac-similé d'une fiche de travail),
- des "bordereaux" représentant les principaux journaux divisionnaires du système centralisateur classique :
 - . Caisse
 - . Banque
 - . C.C.P.
 - . Achats
 - . Avoirs sur achats
 - . Ventes
 - . Avoirs sur ventes
 - . J.O.D.
 - . etc...

Les bordereaux, et eux seuls, contiennent donc l'ensemble des données de base de la comptabilité de l'entreprise.

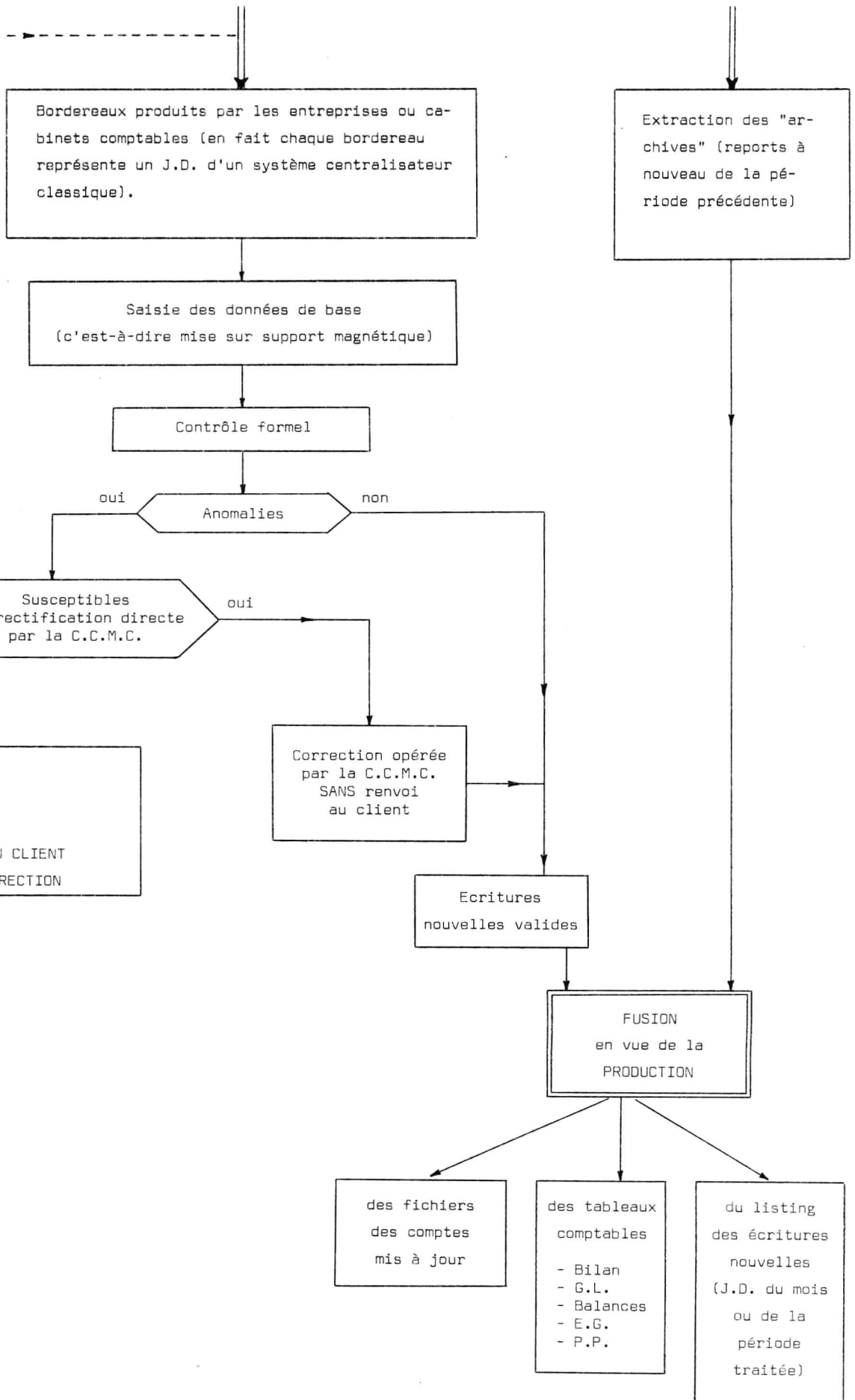


En ce qui concerne la présentation des bordereaux, les entreprises et les cabinets de comptabilité disposent de 3 possibilités :

- soit les rédiger manuellement. Le traitement de ces bordereaux représente encore environ 40 % du volume de travail de la C.C.M.C. ;
- soit les servir à l'aide d'une machine à écrire dont les caractères permettent la lecture optique par l'ordinateur (20 % du travail de la C.C.M.C.) ;
- Soit avoir recours à "l'informatique répartie", technique suivant laquelle les clients disposant de mini-ordinateurs enregistrent sur place leurs informations comptables et les font parvenir à la C.C.M.C. par télétransmission ou sous forme de mini-cassettes.

La C.C.M.C. espère que, d'ici à une dizaine d'années, chaque collaborateur pourra disposer d'un terminal "intelligent", la transmission s'opérant alors par le réseau TRANSPAC et non par téléphone de nuit comme actuellement.

Le schéma ci-après décrit, de manière très succincte pour un client donné, l'enchaînement des opérations depuis la saisie des données de base jusqu'à la production des tableaux comptables.



I - LE PLAN COMPTABLE C.C.M.C.

Il est indispensable que l'entreprise dresse, dès l'ouverture du dossier, un plan comptable détaillé. Elle doit indiquer non seulement la liste complète des comptes à ouvrir mais aussi les consignes particulières les concernant.

1°) En raison des contraintes imposées par l'ordinateur, les numéros de compte doivent avoir une longueur déterminée. Leur format peut varier, au choix de l'entreprise, entre 2 et 16 chiffres. Mais une même entreprise ne peut choisir au maximum que 2 longueurs différentes. Elle peut par exemple opter pour la configuration suivante :

- classes 1 à 5 = 5 chiffres
- classe 8 = 5 chiffres
- classes 0 et 9* = 8 chiffres * (voir ci-après 3°)
- classes 6 et 7 = 8 chiffres

Il est possible de prévoir des intervalles dans le format choisi (exemple : 43 670 = Etat T.V.A. collectée).

Dans l'exemple fictif C.C.M.C., 2 configurations différentes ont été prévues :

- 5 chiffres séparés par un intervalle pour l'ensemble des comptes à l'exception des clients France :
Exemple : 61 760 = Cotisations retraite complémentaire
- 7 chiffres séparés par un intervalle pour les seuls comptes clients France :

Exemple : 02 09560 = Yvan et frères

N.B. : Dans le but d'éviter un certain nombre d'erreurs, la C.C.M.C. propose l'utilisation facultative d'un chiffre de contrôle ou chiffre clef. Les modalités de calcul de cette clef sont indiquées ci-après :

<u>Exemple</u> :	0	2		0	9	5	6	0	⇒ Yvan et frères
	x2	x1		x2	x1	x2	x1	x2	⇒ Coefficients multiplicateurs
	0	2		0	9	10	6	0	⇒ Résultats des diverses multiplications

L'ordinateur procède aux totaux de chaque chiffre (et non de chaque nombre). Ainsi, le nombre 10 est compté pour 1 + 0.

La clef consiste à retenir le chiffre des unités du résultat de l'addition $0 + 2 + 0 + 9 + 1 + 0 + 6 + 0 = 18$ ⇒ chiffre clef 8